



SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC

Projet d'arrêté préfectoral
instaurant une autorisation de pêche à la palangre dérivante dans les eaux situées entre 12 et 20 milles nautiques des lignes de base des côtes de l'île de la Réunion

Contexte et objectifs du projet de décision :

Le projet d'arrêté préfectoral a pour objectif d'instituer une autorisation de pêche à la palangre dérivante côtière de surface dans les eaux situées entre 12 et 20 milles nautiques des lignes de base des côtes de l'île de la Réunion en vue de préserver la cohabitation harmonieuse entre les métiers pratiqués dans la bande côtière de l'île de la Réunion et l'équilibre économique des différentes pêcheries y opérant ainsi que leur durabilité. Sa gestion est confiée au CRPMEM.

Date et lieux de consultation:

En application de la loi n°2012-1460 du 27 décembre 2012 relative à la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la Charte de l'environnement, le projet a été mis à la disposition du public du 18 avril 2024 au 09 mai 2024 inclus (21 jours), sur le site internet de la Préfecture de La Réunion à l'adresse suivante : <http://www.reunion.-gouv.fr/>

Les observations ont pu être faites directement en ligne sur le site de la préfecture de La Réunion.

Synthèse des avis exprimés par le public :

0 contributions ont été reçues.

Prise en compte des avis exprimés par le public :

Le projet d'arrêté n'est pas modifié puisqu'aucun avis n'a été émis.

Conclusion :

Le projet d'arrêté est validé sans modification.